

Date de convocation

20/02/2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur ISSALYS Florian été élu secrétaire de séance

Présents : BAYOL Dorian, BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, FUERTES Geneviève, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, RIPOLL Marie-Anne, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés** : ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit**DEL2026-13** Délibération portant sur la durée d'amortissement sur le budget communal

Monsieur le Maire explique les dépenses imputées aux comptes 204 sont amortissables.

- 204:

- subventions d'équipements qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans
- subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans
- subventions qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseau très haut débit, ...) : 40 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- **D'adopter** les durées d'amortissements indiquées ci-dessus

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdit

Bernard CALMELS ISSALYS Florian



Certifié exécutoire par affichage du 09/03/2026
et envoi à la Préfecture